

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 JUIN 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de juin deux mille dix-huit, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Le conseiller régional : M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Substitut : M. Marco Savard pour M. le maire Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, Henryville et M. Luc Mercier, Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1846-06-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 2.4 : Octroi de prêt - FLI2018-47 - (150 000\$).
- 2.- Ajout du point 4.1.6 Dénéigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC 2018-2021: Octroi de contrat.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1847-06-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1^{er} mai 2018, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

A.1 **Règlement 486-18**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 486-18 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but de créer une nouvelle sous-classe d'usage soit « Établissement de vente de petits véhicules récréatifs et petits équipements motorisés neufs et usagés ».

A.2 **Règlement 489-18**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 489-18 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute un critère à l'effet qu' « un agrandissement projeté n'a pas pour effet d'accroître le caractère dérogoire du bâtiment ».

1.1.2 **Révision**

A) **Demande d'extension de délai - Premier projet**

Considérant l'envergure des travaux à réaliser dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement afin de satisfaire aux attentes du MAMOT, particulièrement pour la gestion de l'urbanisation, l'orientation 10 et les futures orientations gouvernementales, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander une extension de deux ans du délai accordé soit, jusqu'au 2 août 2020, le tout en vue de déposer le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération.

1.1.3 **Urbanisme - Divers**

A) **MAPAQ - Caravane Santé des Sols**

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun que la MRC organise un événement relatif à l'amélioration de la qualité des sols, leur profil, la vie microbienne, le drainage et la compaction puisque le tout relève particulièrement du monde agricole. Par ailleurs, ces événements doivent continuer d'être réalisés par les clubs-conseils en approvisionnement tel qu'il en a été à Sainte-Brigide-d'Iberville, Henryville et Saint-Sébastien.

B) **Orientations gouvernementales en aménagement du territoire - Consultation du MAMOT**

M. Réal Ryan, préfet et Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, font le point sur trois orientations gouvernementales présentées le 31 mai dernier dans le cadre d'une consultation du MAMOT. Comme l'ensemble des orientations gouvernementales ne sera pas adopté en même temps et que des règles de gel de territoire sont préconisées par le MAMOT, les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à signifier au Gouvernement son désaccord vis-à-vis certains aspects des orientations présentées et suggérer des avenues de solution. Le tout sera discuté préalablement à la séance régulière du 13 juin prochain.

1.2 Plaine inondable

A) Zone d'intervention spéciale (ZIS) - Demande d'abrogation

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à réitérer la demande d'abrogation de la zone d'intervention spéciale (ZIS) tout comme l'a fait le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le mois dernier. Il est mentionné que le maintien en vigueur de la ZIS génère des problèmes d'interprétation et qu'elle n'est pas nécessaire, considérant que la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables est intégrée au schéma d'aménagement et de développement et par conséquent, à l'intérieur des outils d'urbanisme de chacune des municipalités locales.

B) MDELCC - Établissement des cotes d'inondation

Le directeur général dépose la réponse du MDELCC relative à la demande de rencontre sur l'établissement des cotes d'inondation. En l'occurrence, le Ministère soumet que « plusieurs raisons peuvent expliquer des résultats différents entre deux rapports produits à 15 ans d'intervalle par des équipes différentes ». Il est également soulevé que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que les MRC ont le pouvoir de réglementer leurs zones à risques, invitant ainsi la MRC à proposer une modification du schéma d'aménagement et de développement. La sous-ministre adjointe de l'expertise et des politiques de l'eau et de l'air, Mme Guylaine Bouchard, précise que le litige concernant ce secteur limite les échanges additionnels dans le dossier. Les membres du comité administratif prennent acte de la réponse.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)

Le directeur général soumet que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale souhaiterait la signature d'une entente avec toutes les MRC et la Table de concertation des préfets de la Montérégie pour la réalisation d'alliances pour la solidarité. En l'occurrence, 160,5 M\$ sont destinés pour l'ensemble de la province de Québec sur cinq ans dont 11,8 M\$ alloués à la Montérégie. Étant donné que la subvention accordée pour la gestion de ce dossier est de 70 000\$ par région administrative et que la Montérégie constitue l'une des plus peuplées régions administratives du Québec après Montréal et Québec, le dossier a été suspendu par la Table de concertation des préfets de la Montérégie jusqu'à ce que le Gouvernement puisse proposer une solution équitable du financement de ce projet.

2.2 Station nautique du Richelieu - Escales expérientielles

Les membres du conseil poursuivront leurs échanges préalablement à la séance régulière du 13 juin 2018 concernant le Plan d'affaires de la Station nautique du Richelieu et la régionalisation du projet d'escales expérientielles.

2.3 Montérégie Économique - Appui

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de Montérégie économique pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en ce qui a trait au projet « Mesure du dynamisme entrepreneurial des MRC de la Montérégie ». Ce sondage permet de mesurer les 4 grandes étapes du parcours entrepreneurial (intentions, démarches, propriétaires, fermetures) tout en considérant aussi des indicateurs destinés à mesurer la culture entrepreneuriale de la population.

2.4 Octroi de prêt - FLI2018-47

Les membres du comité administratif recommandent qu'un prêt de 150 000\$ soit accordé pour le dossier FLI2018-47 conditionnellement à une recommandation favorable du CETHR.

3.0 ÉVALUATION

3.1 Refus de visite - Projet de lettre

Les membres du comité administratif acceptent qu'une lettre soit adressée aux propriétaires refusant les visites du service de l'évaluation. Préalablement à la séance régulière du 13 juin 2018, un tour de table sera fait afin de vérifier si l'ensemble des membres du conseil périurbain accepte ce processus avant l'émission d'un constat d'infraction.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 juin prochain.

4.1.2 Fondation québécoise de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées - Suivi de dossier

Préalablement à la séance régulière du 13 juin 2018, les membres du conseil poursuivront leurs échanges relativement à la demande d'aide financière de 50 000\$ de la Fondation québécoise de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées (FQMAMA). La somme sollicitée serait disponible dans les enveloppes FDT ou ressources naturelles.

4.1.3 Rencontre des arts 28^e édition - Demande d'aide financière

1848-06-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à l'organisme Arto pour la réalisation du catalogue de la Rencontre des Arts, 28^e édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la MRC du Haut-Richelieu en intégrant son logo de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

4.1.4 FARR - Appel de projets

Le directeur général soumet que le 15 juin 2018, l'appel de projets pour le territoire de la Montérégie sera lancé par le MAMOT, le tout pour une enveloppe de 2,8 M\$ et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

4.1.5 Système téléphonique IP - Mise à niveau

Le comité administratif recommande l'octroi d'un contrat à Excel Telecom pour un montant de 9 828,00\$ (taxes en sus) visant à mettre à niveau le système de téléphonie IP.

CAPV2018-06-05

4.1.6 Déneigement - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Déneigement Meunier s.e.n.c. pour le déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC à savoir, un montant de 2 550,00 \$ (taxes en sus) par saison, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE;

1849-06-18 Sur proposition du conseiller régional M. Marco Savard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER le contrat relatif au déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC du Haut-Richelieu pour une période de trois (3) ans, soit les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, à la firme Déneigement Meunier s.e.n.c.;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu, à signer le contrat à intervenir avec la firme Déneigement Meunier s.e.n.c., pour un montant total de 7 650,00 \$ (taxes en sus) et ce, suivant sa confirmation de prix datée du 4 juin 2018, le tout en vue du déneigement du stationnement et de la rampe d'accès du siège social de la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin et ce, à raison de 2 550,00\$ (taxes en sus) par saison, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE

4.2 Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Abolition du FARR - Rehaussement de la TVQ

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande de remplacement des FARR par une bonification des remboursements de TVQ, le tout préconisé par la MRC Robert-Cliche.

B) Règle pour les chasseurs non-résidents - Appui

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Pontiac afin que les chasseurs non-résidents détenteurs d'un droit foncier au Québec ne soient pas obligés d'utiliser les services de pourvoirie, ZEC ou réserve faunique pour chasser l'orignal au sud du 52^e parallèle.

C) Festival western de St-Tite - Appui

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Mékinac afin que le Festival western de St-Tite soit maintenu.

D) Demande de changement de la période des élections

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande de la MRC de la Matapédia à l'effet de changer la période des élections municipales puisque les nouveaux élus peuvent réaliser leur propre budget et que pour ce faire, une extension du délai leur est accordée par la Loi.

E) Programme RénoRégion - Confirmation d'octroi

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Montcalm afin que la Société d'habitation du Québec (SHQ) puisse confirmer, avant le 31 mars de chaque année, l'aide financière accordée dans le cadre du programme RénoRégion

F) UPA du Haut-Richelieu - Fardeau fiscal

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles du Haut-Richelieu afin que le gouvernement du Québec adapte le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

4.2.2 Période de questions - Suivi du dossier

Les membres du conseil discuteront préalablement à la séance régulière du 13 juin 2018 de la gestion de la période de questions.

5.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 Application du règlement 389 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu soit, M. Richard Lecompte.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Cours d'eau Grande décharge Mailloux - Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Napierville - Entente intermunicipale et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC des Jardins-de-Napierville, le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le cours d'eau Grande décharge Mailloux.

6.2 Ruisseau aux Morpions, branche 43 - Sainte-Brigide-d'Iberville, Sainte-Sabine et Farnham - Entente intermunicipale et autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC Brome-Missisquoi, le tout ayant pour objet de confier à cette dernière la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans le Ruisseau aux Morpions, branche 43.

6.3 Cours d'eau du Haut des terres de la concession Sud de la 2^e Ligne - Municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau du Haut des terres de la concession Sud de la 2^e Ligne, à savoir : Béton Laurier inc. 1 368,20\$ (15-035-028); Béton Laurier inc. 2 052,30\$; Frais d'administration 18,86\$ pour un total de 3 439,36\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.4 Cours d'eau Chartier, branche 6 - Municipalité de Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Chartier, branche 6, à savoir : Les Constructions M. Morin inc. 12 504,68\$; BMI experts-conseils (2017-102) 4 926,10\$; Les Constructions M. Morin inc. 2 276,50\$; Frais d'administration 97,52\$ pour un total de 19 804,80\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.5 Cours d'eau Faddentown Ouest, branche 3 - Henryville et Noyan

6.5.1 Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 3 du cours d'eau Faddentown Ouest située sur le territoire des municipalités d'Henryville et Noyan.

6.5.2 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Faddentown Ouest, branche 3 située en les municipalités d'Henryville et Noyan.

6.5.3 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau Faddentown Ouest, branche 3, pour un montant de 23 750\$, (taxes en sus).

6.6 Rivière du Sud, branches 56 et 64 - Henryville et Saint-Sébastien - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 56 et 64 de la rivière du Sud situées sur le territoire des municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien.

6.7 Petite rivière Bernier, 1er tributaire de la branche 7 - Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le 1^{er} tributaire de la branche 7 de la Petite rivière Bernier, située sur le territoire des municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu.

6.8 Nomination - Personne désignée - Saint-Blaise-sur-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Richard Lecompte à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

7.0 VARIA

7.1 Dispense d'intégration de projets de résolution

Compte tenu que certaines résolutions sont récurrentes quant à leur libellé, les membres du comité administratif sont d'accord à ce que le directeur général cesse d'intégrer les projets de résolution à chacun des items de l'ordre du jour concernant les avis techniques, la liste des comptes, les procès-verbaux, les cours d'eau et toute autre résolution standard. Seront maintenus les projets de résolution pour de nouveaux dossiers. Cette orientation allègera les travaux de secrétariat vu les délais serrés entre la tenue de la réunion du comité administratif et la transmission des documents d'assemblée aux membres du conseil.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1850-06-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 5 juin 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier